

20

17

#PRÉSIDENTIELLES2017

EMMANUEL MACRON
AU TRIBUNAL
DES LIBÉRAUX

—

PAR

GENERATIONLIBRE

Le positionnement progressiste d'Emmanuel Macron, ainsi que les valeurs de société ouverte qu'il véhicule, représentent un intérêt évident pour GenerationLibre.

Nous avons donc voulu passer ses propositions au crible de notre grille de lecture libérale. Nous avons sollicité nos experts pour produire une analyse non exhaustive du programme d'En Marche !, en relevant les propositions les plus marquantes et en les mettant en regard des travaux de GenerationLibre. Nous évaluons pour finir le cadrage macro-économique fourni par En Marche !

Cette analyse repose uniquement sur les éléments rendus publics du programme, en faisant volontairement abstraction de toute considération de stratégie politique ou de personnalité.

	UN LIBÉRALISME DE GAUCHE	P-5
	UNE LIBÉRALISATION TROP TIMIDE	P-13
	UNE VISION EUROPÉENNE ENCORE TROP PROTECTIONNISTE	P-21
	DES PROPOSITIONS SUPERFLUES	P-27
	UN CADRE BUDGÉTAIRE AMBITIEUX MAIS INCERTAIN	P-31

LA DÉMARCHE
ET LE PROGRAMME
D'EN MARCHE
REFLÈTENT LES VALEURS
DU LIBÉRALISME
DE GAUCHE DEPUIS
LES FEUILLANTS

UN LIBÉRALISME DE GAUCHE

L'aspect le plus intéressant du programme porté par Emmanuel Macron est la priorité donnée à l'individu. C'est pour assurer l'égalité des citoyens qu'il est urgent d'engager des réformes structurelles. Dans cette perspective, l'Etat a un rôle de premier plan à jouer pour briser les corps intermédiaires et offrir à chacun la même base de droits formels et d'opportunités réelles. L'Etat doit donner à l'individu les moyens de son autonomie.

Dans son livre *Révolution*, Emmanuel Macron se disait ainsi en faveur « d'une société du choix libérée des blocages de tous ordres, d'une organisation obsolète, et dans laquelle chacun pourrait décider de sa vie ».

L'Etat aurait pour rôle de « garantir ce décroisement, ces accès, ces mobilités, offrant à chacun les moyens de sa vie ». En ce sens, la démarche et le programme d'En Marche ! reflètent les valeurs du libéralisme de gauche depuis les Feuillants. Mais non sans poser le risque de la recentralisation.

LA VRAIE RUPTURE : L'ASSURANCE-CHÔMAGE UNIVERSELLE

PRENANT ACTE D'UN MONDE DU TRAVAIL EN PLEINE MUTATION ET DE L'INADÉQUATION DE NOTRE SYSTÈME ASSURANTIEL ADAPTÉ AU PLEIN EMPLOI, EMMANUEL MACRON PROPOSE - À DÉFAUT D'INSTAURER UN REVENU UNIVERSEL - D'UNIVERSALISER L'ASSURANCE-CHÔMAGE SOUS GESTION DE L'ÉTAT.

UNE REFORTE BIENVENUE DE NOTRE SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE

Le constat est juste : alors que le travail indépendant prend peu à peu son envol et que les rapports au sein même de l'entreprise sont de moins en moins fondés sur la subordination, les systèmes assurantiels de l'Etat providence industriel deviennent obsolètes et ne peuvent qu'engendrer abus, frustrations et injustices.

Pour refonder le système, Emmanuel Macron souhaite créer une forme de protection individuelle portable qui permette de sortir de l'emploi et d'y revenir aussi souvent que nécessaire, de manière souple et apaisée, en gommant d'un côté les frontières entre salariés, entrepreneurs et

indépendants ; et, de l'autre, les différences entre chômage forcé, création d'entreprise et congé sabbatique... Fort logiquement, les partenaires sociaux, attachés à la forme particulière d'emploi qu'est le salariat, ne peuvent plus conserver le monopole du dispositif.

La solution proposée est un changement complet de paradigme dans la conception de l'emploi et du travail. Créer une assurance-chômage universelle revient, en d'autres termes, à sortir le chômage du champ assurantiel pour en faire un élément de solidarité ; implique de basculer les cotisations salariales sur la CSG et d'en ouvrir le bénéfice à toutes les sorties d'emploi (salariés qui démissionnent et indépendants en transition compris). Mais concrètement, cela donnera quoi?

UN MODÈLE BUREAUCRATIQUE EN GESTATION

Les conditions préalables au versement de l'assurance-chômage font craindre une nouvelle bureaucratie. Imagine-t-on comment un conseiller Pôle emploi pourra vérifier si un indépendant refuse les offres d'emploi acceptables... qu'il se fait à lui-même ? Va-t-on, en quittant son boulot pour lancer sa propre affaire, être obligé de pointer à l'administration pour un bilan de compétences ? En un mot : la recentralisation de l'assurance-chômage prélude-t-elle à une socialisation des métiers, où des algorithmes assigneront à chacun son avenir professionnel en fonction de compétences standardisées ?

Là où le revenu universel, par exemple, permettrait au travailleur du XXIe siècle de s'affranchir de la bureaucratie et du contrôle d'Etat, « l'assurance-chômage universelle » s'en éloigne. Faute d'assumer une telle innovation politique, Emmanuel Macron conserve dans son modèle des montants d'indemnisation différenciés,

alors même que l'impôt sur lequel l'assurance-chômage est assise est proportionnel. Il devient donc nécessaire, fort logiquement, de renforcer les contrôles sur les bénéficiaires pour éviter que, demain, nous nous mettions tous au chômage avec un vague projet de start-up : d'où l'insistance d'Emmanuel Macron sur un « bilan

UNE ALTERNATIVE IMPARFAITE AU REVENU UNIVERSEL

de compétences », puis sur des prestations « conditionnées aux efforts de recherche » avec un contrôle « drastique ». Pour GenerationLibre, la solution optimale serait la mise en place d'un revenu universel, filet de sécurité solide et automatique, qui s'adapte naturellement à la discontinuité des revenus et à

la diversité des situations. Sur cette base, rien n'empêcherait de privatiser l'assurance-chômage : ceux qui voudraient s'assurer de surcroît contre le risque de licenciement pourraient le faire selon des termes librement choisis.

UNE FORMATION PROFESSIONNELLE CENTRALISÉE ?

PLUS D'UN MILLION DE JEUNES ET UN MILLION DE DEMANDEURS D'EMPLOI SERONT FORMÉS PENDANT LE QUINQUENAT ANNONCE LE PROGRAMME D'EN MARCHÉ !. MAIS LE CANDIDAT NE PRÉCISE NI LES LEVIERS DE CETTE PROPOSITION (REFONTE FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE) NI LES SECTEURS CONCERNÉS PAR CET EFFORT SANS PRÉCÉDENT QUI DEVRAIT - SELON EN MARCHÉ ! - ACCROÎTRE LE NIVEAU DU PIB DE 1 POINT À HORIZON 2022.

UNE RECENTRALISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE SUR LE PLAN BUDGÉTAIRE

Emmanuel Macron est le candidat qui va le plus loin sur le plan de la formation professionnelle en prévoyant d'y consacrer 15 milliards de son plan d'investissement. Si l'on s'en tient au chiffrage budgétaire, prévoir 15 milliards d'euros pour financer 2 millions de formation plutôt qualifiante est un calcul raisonnable. D'autant que cela inclut à la fois des frais de formation et de rémunération des stagiaires.



Avec la contribution de
BERTRAND MARTINOT
économiste, ancien
délégué général
à l'emploi et à la formation
professionnelle.

Une question demeure toutefois : qui finance ? La proposition d'En Marche ! semble indiquer qu'il s'agira de l'Etat, en ayant recours à l'endettement probablement. Cela signifierait donc que l'Etat reprend la main sur un sujet décentralisé depuis longtemps. Ce qui ouvre de nombreuses questions sur le plan opérationnel.

DES INCONNUES SUR LE PLAN OPÉRATIONNEL

Le sujet n'est pas uniquement financier : qui pilote l'opération ? Sachant que les régions sont depuis de

« L'ÉTAT REPREND EN MAIN UN SUJET JUSQU'À PRÉSENT DÉCENTRALISÉ »

B. MARTINOT

nombreuses années responsables de ces sujets, doit-on considérer qu'il y a recentralisation ? S'agit-il au contraire d'un grand plan piloté par l'Etat (qui n'a plus les équipes pour le faire, ni le savoir-faire) ? S'agit-il d'une sorte de nouveau plan « 500 000 formations » similaire à celui mis en place l'année dernière, avec pilotage par les régions et refinancement par l'Etat, soit une horrible usine à gaz planiste et inefficace destinée à peser sur les chiffres de Pôle Emploi ?

Plusieurs questions capitales restent en suspens. Où est la place des entreprises et des branches, qui sont quand même les mieux placées pour évaluer les besoins ? Qui déterminera les formations à acheter ? Au-delà du cadrage financier, la question est opérationnelle et la proposition du candidat n'y apporte pas de réponse claire à ce jour.

CRÉER UN NOUVEAU MODÈLE : LE CAPITAL EMPLOI FORMATION

Dans une étude récente publiée par l'Institut Montaigne, Bertrand Martinot plaide pour une

« re-modélisation » globale de la formation professionnelle autour d'un instrument central : le « capital emploi formation » (CEF). « Equiper les actifs plutôt qu'équiper le système » en dotant les actifs en capital. Chaque actif disposerait d'un capital d'autant plus important que son parcours professionnel est haché. La solidarité nationale prendrait en charge ceux dont le capital accumulé demeure insuffisant pour assurer leur autonomie de choix.

Ce nouveau droit universel - dépassant les statuts et différences d'activités - serait financé par un abonnement tout au long de la vie (une recette mutualisée au niveau national et provenant de cotisations) et par des versements ponctuels (en fin de contrat). Avec le CEF, l'enjeu est moins de recourir à des ressources supplémentaires que de mobiliser les ressources existantes en des droits concrets, attachés à la personne et librement mobilisables.

DES AVANCÉES VERS UN RÉGIME UNIQUE DE RETRAITE

L'IDÉE DE METTRE FIN AUX RÉGIMES DE RETRAITE SPÉCIAUX ET D'INSTAURER UN RÉGIME DES RETRAITES UNIQUE N'EST PAS NOUVELLE. NICOLAS SARKOZY ET FRANÇOIS HOLLANDE L'AVAIENT DÉJÀ ÉVOQUÉE. LA PROPOSITION D'EMMANUEL MACRON A NÉANMOINS LE MÉRITE D'ÊTRE LA PLUS EXPLICITE.

VERS UN SYSTÈME UNIVERSEL PAR POINTS

Refusant de toucher aux paramètres du système actuel - comme l'âge de départ à la retraite ou le montant des pensions - il souhaite s'attaquer au modèle en tant que tel. Dénonçant un système complexe (il existe 37 caisses et une centaine de régimes différents) et inéquitable (1 euro cotisé ne donne pas droit au même supplément de retraite selon les parcours), il prône un régime universel qui offre les mêmes droits pour 1 euro cotisé, quels que soient les parcours individuels.



Avec la contribution de
PHILIPPE CREVEL
économiste, directeur du
Cercle de l'épargne.

En s'inspirant du modèle suédois, le candidat d'En Marche ! propose de remplacer le système des retraites actuel par un système par points en

« comptes notionnels ». En d'autres termes, les cotisations de chacun seront inscrites sur un compte individuel, consultable en ligne, et revalorisées selon la croissance des salaires. Si le modèle reste par répartition - les cotisations ne sont pas investies en actifs financiers mais financent les retraites d'aujourd'hui - les « comptes notionnels » introduisent une forme de capitalisation.

Philippe Crevel pose toutefois la question de la mise en oeuvre

« CE PROJET TRANSFÈRE LA GESTION DES RETRAITES À L'ÉTAT »

P. CREVEL

concrète. Sachant que les modalités pratiques seront négociées, le risque de blocage n'est pas à exclure. D'inspiration jacobine, le projet d'Emmanuel Macron transfère la gestion des retraites à l'Etat. « La méthode employée sera essentielle afin d'éviter les blocages » juge Philippe Crevel. D'autant, que « créer un régime unique, c'est déjà révolutionner notre mode de fonctionnement français quand on pense que nos différentes caisses de retraites font partie du coeur de notre modèle social français depuis 1945 ».

DES INCERTITUDES SUR LE TRAITEMENT DES PERDANTS

Se pose, par ailleurs, la question des « perdants » du changement de modèle. « Le passage d'un système à l'autre peut être brutal pour les personnes modestes ou ayant eu des carrières courtes car elles se verront verser des pensions modestes puisque basées sur le nombre de points total accumulés ». Le système français actuel est moins pénalisant en cas d'accident en milieu de carrière par exemple. Selon Philippe Crevel, « il

faut réfléchir à des mécanismes de redistribution autour du système à comptes notionnels ». En Suède, le passage aux « comptes notionnels » s'est accompagné de compensations aux « perdants » en puisant dans le fonds de réserve. En France, les moyens disponibles sont extrêmement limités compte-tenu des fonds alloués chaque année à la CADES. Reporter l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans permettrait de dégager 20 milliards d'euros disponibles pour compenser les « perdants » mais Emmanuel Macron a annoncé qu'il ne toucherait ni à l'âge légal de départ à la retraite, ni au montant des pensions.

La disparition des régimes spéciaux ne règle, par ailleurs, pas complètement le problème de différence de traitement. Rien n'interdira par exemple, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, à certaines grandes entreprises de créer un régime plus avantageux en souscrivant des points supplémentaires pour ses salariés. Autant de questions restées en suspens.

SUR PLUSIEURS
POINTS
EMMANUEL MACRON
A REULÉ

UNE LIBÉRALISATION TROP TIMIDE

« Je ne crois pas que le programme de François Fillon soit libéral sur le plan économique, il est au contraire profondément conservateur », expliquait Emmanuel Macron il y a quelques mois.

Ses propositions y ressemblent pourtant: ramener le taux d'IS à 25% sur le quinquennat, transformer le CICE en allègement de charges, favoriser l'apprentissage au lieu de vouloir un SMIC jeunes, rétablir les exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires, réduire les cotisations payées par les indépendants pour augmenter le salaire net, favoriser les

accords de branches et entreprises pour déroger à la loi, introduire un plafond et plancher pour les dommages et intérêts aux prud'hommes...

On regrette toutefois qu'Emmanuel Macron n'aille pas jusqu'au bout de la logique de libéralisation. Sur plusieurs points, le candidat a reculé. Son discours contre les rentes et les statuts est passé au second plan. Les totems français (35 heures, statut de la fonction publique, questions de société...) auxquels il osait s'attaquer de front sont désormais ménagés.

LA DURÉE LÉGALE DE TRAVAIL PRÉSERVÉE

MINISTRE DE L'ECONOMIE, EMMANUEL MACRON S'ÉTAIT PRONONCÉ EN FAVEUR DE LA SUPPRESSION DE LA DURÉE LÉGALE DE 35H. MAIS LE PROGRAMME D'EN MARCHÉ ! EST CLAIR SUR CE POINT : « LES PRINCIPES FONDAMENTAUX RESTERONT DANS LA LOI ». IL SERA POSSIBLE DE DÉROGER À LA DURÉE LÉGALE, PAR EXEMPLE, PAR ACCORD MAJORITAIRE OU PAR RÉFÉRENDUM D'ENTREPRISE.

UNE PROPOSITION QUI N'APPORTE RIEN DE NOUVEAU

Mais qu'entend-on par « dérogation » à la durée légale ? Si cela consiste à pouvoir se contenter de rémunérer les heures de travail accomplies au-delà de 35 heures par semaine (ou de la moyenne de 35 heures sur la période de référence convenue ou à 1607 heures si cette période est annuelle) à 100% et non pas à 110% au minimum il y aurait effectivement une (r)évolution.

Si en revanche cela consiste uniquement à pouvoir aménager le temps de travail en dehors du cadre strict

hebdomadaire de 35h, on peut déjà le faire aujourd'hui. « *La proposition d'En Marche ! n'apporte rien de nouveau* » selon Me Emmanuelle Barbara. Quel serait l'impact sur le contrat de travail ? L'augmentation de la durée du travail par accord collectif (avec ou sans majoration des heures « supplémentaires ») s'imposerait-elle au salarié ?



Avec la contribution de
EMMANUELLE BARBARA
avocate, associé chez
August Debouzy, spécialiste
en droit du travail et de la
protection sociale

augmentation de la durée du travail par accord collectif (avec ou sans majoration des heures « supplémentaires ») s'imposerait-elle au salarié ?

Aujourd'hui, le changement de la durée du travail du salarié (en dehors de l'exécution d'heures supplémentaires par nature exceptionnelles) constitue une modification de son contrat de travail qui ne peut lui être imposée (si plus de 9 salariés refusent, cela aboutit à l'élaboration d'un Plan de sauvegarde de l'emploi).

« CETTE PROPOSITION N'APPORTE RIEN DE NOUVEAU » E. BARBARA

UN IMPACT LIMITÉ

En tout état de cause, la proposition d'Emmanuel Macron ne rendrait pas la référence légale « de facto obsolète » puisque cette référence restera celle qui sera appliquée à toutes les entreprises qui ne seraient pas couvertes par un accord collectif (quelle que soit sa nature). « Quand on sait à quel point il est « facile » de négocier en entreprise dans un sens moins favorable pour les salariés (que l'entreprise dispose ou non d'un délégué syndical) et obtenir une représentativité à 50% des syndicats, l'impact risque d'être très limité » juge Me Emmanuelle Barbara. Enfin, il n'est prévu aucune simplification du dispositif qui entoure les heures supplémentaires (information, voire consultation préalable des représentants du personnel, nécessité de négocier un accord collectif pour remplacer le paiement des heures supplémentaires par du repos équivalent...).

La volonté du candidat d'En Marche ! de « simplifier » le droit du travail en faisant croire que le droit des accords collectifs peut tout, est un leurre. L'une des raisons principales est, comme cité précédemment, la nécessité de recueillir 50%

des syndicats représentatifs qu'il faut imaginer accepter de signer des « accords moins favorables que la loi actuelle ». Autre motif de l'impossible simplification : notre droit du travail contemporain est traversé par des considérations morales, éthiques, sociétales, médicales qui sont complexes à traiter. Cette recherche inlassable d'objectivité et d'exemplarité (« égalité réelle » par exemple) fait apparaître toute démarche de « simplification » comme la preuve d'une réduction corrélative des protections dues à la partie faible au contrat de travail et ouvre la porte à toutes discriminations, inégalités, atteintes à la santé, etc. que le droit du travail abhorre et prohibe même pénalement.

« *C'est dire que le monstre juridique, produit sous l'oeil vigilant du législateur proluxe au début du XXIème siècle, au nom d'un équilibre entre les nouvelles protections accordées aux salariés contre une meilleure compétitivité des entreprises, est ultra bien corseté...* » conclut Me Emmanuelle Barbara.

LE STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE MAINTENU

MINISTRE, EMMANUEL MACRON S'ÉTAIT ATTAQUÉ AU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE. DÉSORMAIS CANDIDAT LA PROPOSITION FOMULÉE PAR EN MARCHÉ ! EST TIMIDE. GENERATIONLIBRE PROPOSE D'ALLER PLUS LOIN.

UNE PROPOSITION TRÈS MODESTE

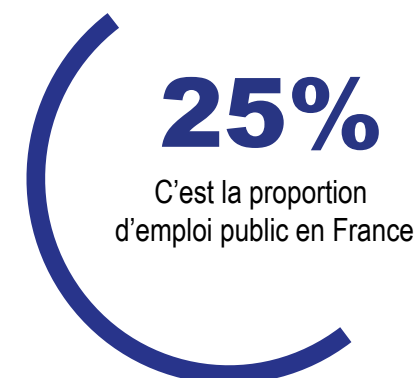
Ministre de l'Economie, Emmanuel Macron avait jugé le statut de la fonction publique « inadéquat ». Critiquant la société statutaire dans laquelle nous évoluons, il avait annoncé son souhait de réformer ce statut pour un certain nombre de missions qui n'en ont pas l'utilité. Le programme actuel du candidat prévoit de moderniser le système, d'introduire plus de souplesse dans la gestion des carrières et de développer le recrutement sous contrat dans les fonctions non régaliennes mais « le statut des fonctionnaires ne sera pas remis en cause ». Or aujourd'hui, cette souplesse est rendue impossible par la rigidité du statut.

Dans un rapport¹ précédent, GenerationLibre proposait de supprimer le statut de fonction

publique par voie de référendum : « en 2017, un président réformateur pourrait organiser un référendum sur un projet de loi supprimant le statut de la fonction publique et organisant le transfert de l'ensemble des agents publics sous contrat ». Ce que les Suisses ont fait en 2002.

Adopté par « votation populaire », l'abandon du statut de fonctionnaire en Suisse a permis de généraliser l'emploi sous contrat de droit public des agents de l'Etat fédéral. Cette mesure a donné à l'Etat d'importantes marges de manoeuvre pour ajuster les effectifs de l'administration, permettant de réduire le nombre d'agents de 20%. En 2010, une autre réforme a permis d'élargir la possibilité de licenciement pour motif économique, calquée sur les normes de droit du travail classique.

¹ « Servir l'Etat demain », rapport GenerationLibre, novembre 2014



ABANDONNER LE STATUT DES FONCTIONNAIRES

En France, les effectifs ont augmenté de manière continue et hors de contrôle : l'emploi public en France représente aujourd'hui 25% de l'emploi total (20% s'agissant des seuls fonctionnaires sous statut) soit près de deux fois la moyenne des pays de l'OCDE. Cette inflation explique en grande partie la dérive des dépenses publiques. La rémunération des employés dans le secteur public (hors pensions de retraite des fonctionnaires) représentait en 2013 près d'un quart de la dépense publique.

Il est urgent certes de réduire les effectifs mais surtout d'améliorer la gestion des ressources humaines dans le service public. Nous concluons à la nécessité de supprimer le statut général,

avec une possible exception pour quelques centaines de milliers de fonctions de puissance publique. L'opinion publique est largement prête à une rupture majeure dans la conception de la fonction publique. Une telle mesure soulève des questions juridiques et politiques, qui pourraient être levées par le recours au référendum, sur le modèle du processus suisse en 2002.

L'OPINION PUBLIQUE EST PRÊTE À UNE RUPTURE MAJEURE

L'organisation de la fonction publique figure au rang des sujets pouvant faire l'objet d'un référendum (article 11 de la Constitution). Un référendum d'initiative présidentielle ou parlementaire pourrait donc trancher la question...

PEU D'AVANCÉES SOCIÉTALES

S'IL EST POUR L'EXTENSION DE LA PMA AUX FEMMES, EMMANUEL MACRON EST EN REVANCHE OPPOSÉ À LA LÉGALISATION DE LA GPA ET DU CANNABIS. UN PROGRAMME « FAMILLE & SOCIÉTÉ » QUI RÉVÈLE UNE VISION ENCORE PATERNALISTE DU RÔLE DE L'ÉTAT.

LE PRINCIPE DE « DIGNITÉ » ENTRAVE LES LIBERTÉS

Défavorable à la gestation pour autrui (GPA), Emmanuel Macron s'est positionné contre sa légalisation en raison de la « question sur la dignité du corps de la femme » qui se pose.

Dans un précédent rapport, GenerationLibre dénonçait une nouvelle forme de paternalisme caractérisé par cette notion de « dignité ». La dignité ne devrait recouvrir que le droit de chacun de faire ce qu'il estime conforme à ses croyances, à ses valeurs ou à ses intérêts.

Le rôle du droit devrait être de protéger cette liberté. Ce droit à l'« autonomie personnelle » est

d'ailleurs reconnue par la Convention européenne des Droits de l'Homme. Ainsi, la GPA devrait légitimement être légalisée pour mieux être, par ailleurs, encadrée. Il convient de souligner que le candidat d'En Marche ! prévoit toutefois la reconnaissance des enfants issus de GPA nés à l'étranger.

POUR UNE « CONTRAVENTIONNALISATION » DU CANNABIS

Si le sujet du cannabis n'apparaît pas dans le programme, les interventions d'Emmanuel Macron et de ses porte-paroles ont permis d'éclaircir sa position. Opposé à la légalisation, il propose de substituer à la sanction pénale une contravention

dès lors que la consommation n'est plus constitutive d'un délit. En réalité, la transaction pénale, mise en oeuvre en octobre 2015, permet déjà, en cas de petit délit, aux policiers de faire payer à l'interpellé une amende pour éviter un passage devant les juges.

Pour des raisons à la fois de santé publique et d'ordre public, GenerationLibre est en faveur d'une légalisation et prépare une note sur le sujet avec Maître Francis Cabalero. L'expérience du Colorado, qui a légalisé la culture, le commerce et la consommation depuis 2014, prouve que la légalisation du cannabis n'entraîne aucune hausse du taux d'addiction, aucun report sur d'autres substances plus nocives, et permet de réduire la criminalité.

Par ailleurs, la légalisation sous la forme d'un marché libre va de pair avec des mécanismes de régulation. Le cannabis est soumis à des obligations en termes de normes et dosages et fait l'objet de contrôles réguliers. Enfin, les recettes fiscales issues de la vente de cannabis ont rapporté à l'état du Colorado plus de 150 millions de dollars par an, permettant de financer la construction d'école et la recherche publique

sur le cannabis. Dans Le Point, Gaspard Koenig, président de GenerationLibre, concluait en ces termes : « La légalisation du cannabis n'apporte pas de solution, elle élimine un problème. Elle ne libère pas l'individu, mais lui épargne un interdit bien inutile, fruit vénérable de la morale et de l'intolérance. Raison modeste, mais suffisante pour jeter nos forces dans cette bataille menée depuis des décennies »¹.

**LA LÉGALISATION
VA DE PAIR
AVEC DES
MÉCANISMES DE
RÉGULATION**

¹ Gaspard KOENIG, « Sur la route du cannabis », Le Point, 13/03/2017.

NE REPORTONS PAS
SUR L'EUROPE LE
PROTECTIONNISME
QUE NOUS
REJETONS
POUR LA FRANCE

UNE VISION EUROPÉENNE ENCORE TROP PROTECTIONNISTE

Parmi l'ensemble des candidats souverainistes de droite, comme de gauche, Emmanuel Macron se distingue par une vision positive de l'Europe qui rejoint les convictions de GenerationLibre.

« L'Europe est un acquis essentiel » affirme le programme d'En Marche ! Néanmoins, les propositions d'Emmanuel Macron, sur le « Buy European Act » et sur les travailleurs détachés notamment, révèlent une vision protectionniste. Cette « Europe qui protège » qu'il appelle de ses vœux repose sur une vision biaisée de la concurrence et du « dumping social ».

¹ GenerationLibre « Retrouver l'Europe, pour un État minimal européen », rapport GenerationLibre, mars 2017.

LES FRONTIÈRES DE L'EUROPE

LE « BUY EUROPEAN ACT » DÉFENDU PAR EN MARCHÉ ! PRÉVOIT DE RÉSERVER L'ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS EUROPÉENS AUX ENTREPRISES QUI LOCALISENT AU MOINS LA MOITIÉ DE LEUR PRODUCTION EN EUROPE. UNE PROPOSITION CONTESTABLE AU MÊME TITRE QUE L'EST LE « MADE IN FRANCE ».

LE MYTHE DU PRODUIT STRICTEMENT « NATIONAL » ET DE LA CONCURRENCE DÉLOYALE

Un « Buy European Act » suppose en premier lieu que soit identifiée la provenance des éléments composant le produit fini. Localiser « au moins la moitié de leur production en Europe » ne veut rien dire en droit. Est-il question de matière première, de transformation, d'intégration, de commercialisation ?

Aujourd'hui, les produits manufacturés, qui représentent environ 70% du commerce mondial, sont composés de multiples composants provenant



Avec la contribution de
HERVÉ GUYADER
avocat au barreau de Paris et
président du Comité français
pour le Droit du
commerce international.

de pays divers. Prendre comme critère géographique le dernier lieu de transformation n'a donc plus grand sens. Rien n'est, par exemple, plus délicat que de respecter les règles d'origine qui servent à connaître la composition géographique exacte de votre iPhone. Une étude récente démontre que 70 % du business mondial n'utilise pas les facilités des traités de libre-échange en raison de la complexité extrême de la notion de règle d'origine. Vouloir protéger les marchés publics de la concurrence étrangère repose, par ailleurs, sur une perception biaisée. En droit positif, la plupart des marchés publics échoient aux entreprises françaises qui répondent avec davantage de complétude aux cahiers des charges fixés que leurs concurrentes étrangères.

« DIFFICILE DE SAVOIR SI UN PRODUIT MANUFACTURÉ EST EUROPÉEN »

H. GUYADER

LE CONTRÔLE DE L'ÉCONOMIE PAR LA PUISSANCE PUBLIQUE

Le candidat d'En Marche ! plaide, par ailleurs, pour l'introduction d'un mécanisme de contrôle des investissements étrangers en Europe pour préserver « nos intérêts et secteurs stratégiques ».

Cela revient à un contrôle de l'économie par l'autorité administrative qui soulève un certain nombre de critiques et questions. En quoi consistera ce contrôle précisément ? Quelle sera la procédure ? Selon quels critères l'investissement sera-t-il autorisé ? Qu'entend-il par « intérêt stratégique » ? Dans un rapport précédent¹, GenerationLibre pointait du doigt le risque que tout secteur soit considéré comme « stratégique » étant donnée la difficulté à trouver une doctrine claire à la notion de « secteur stratégique ».

En cas d'autorisation, faut-il imaginer des règles de blocage de l'investissement pendant un certain nombre d'années (ce qui est une règle présente dans la majorité des accords d'investissements) ou d'embauche d'un personnel français (idem) ? Une telle proposition ignore, par ailleurs, qu'elle risque de nous coûter cher. Les études empiriques

montrent que l'arrivée d'investisseurs étrangers se traduit en règle générale par une augmentation de la productivité, bénéfique à l'emploi .

**LA NOTION
« D'INTÉRÊT
STRATÉGIQUE »
MÉRITE D'ÊTRE
PRÉCISÉE**

¹ COMBE Emmanuel, « Le protectionnisme intelligent est une imposture », rapport GenerationLibre, mars 2015.

LE TRAVAIL DÉTACHÉ BOUC-ÉMISSAIRE

EMMANUEL MACRON VEUT LIMITER À UN AN LA DURÉE AUTORISÉE DE SÉJOUR D'UN TRAVAILLEUR DÉTACHÉ ET REDÉFINIR AU NIVEAU EUROPÉEN LES RÈGLES DU DÉTACHEMENT. IL S'INSCRIT AINSI DANS LE MOUVEMENT POLITIQUE MAJORITAIRE QUI SOUHAITE FAIRE RESPECTER LE PRINCIPE « À TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL ». POURTANT, UNE ANALYSE PLUS POUSSÉE MONTRE QUE L'ACCUSATION DE « DUMPING SOCIAL » EST INFONDÉE.

UN « DUMPING SOCIAL » NON VÉRIFIÉ

Les règles appliquées aux quelques 2 millions de travailleurs détachés en Europe prévoient que ceux-ci bénéficient légalement d'un noyau dur de droits en vigueur dans l'État membre qui les accueille mais restent toutefois les employés de l'entreprise qui les détache. Ils relèvent donc de la législation de l'État membre d'origine, en ce qui concerne le paiement des cotisations sociales notamment. C'est donc essentiellement sur le coût du travail que la différence entre travailleurs détachés et locaux



Avec la contribution de
VINCENT DELHOMME
actuellement au
Collège d'Europe

se fait, avant tout parce que les premiers paient leurs cotisations sociales dans leur pays d'origine. Or, ce statut spécifique s'explique précisément par le fait que ces travailleurs sont auxiliaires d'un service rendu de manière temporaire : ils n'ont pas vocation à s'installer de manière pérenne sur le territoire de l'Etat où ils exécutent ce service, ni à y intégrer le marché du travail. Si cela était le cas, ils devraient naturellement être traités de manière strictement égale aux travailleurs locaux, sans aucun régime dérogatoire.

La différence de coût entre un travailleur local et un travailleur détaché ne s'avère, par ailleurs, pas significative. Comme l'a montré une

« CE SONT LES ABUS QUI RÉVOLTE LES POPULATIONS »

V. DELHOMME

note du Trésor¹, les allègements de charges autour du SMIC récemment intervenus en France rendent un travailleur français moins cher qu'un travailleur détaché à ce niveau de rémunération. Enfin, il est impossible d'imputer au travail détaché un quelconque impact sur le niveau du chômage. « *La Suisse en est un parfait exemple : 27 % d'étrangers dans la population active en 2015 et un taux de chômage inférieur à 5 %* » précise Vincent Delhomme.

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LES ABUS

Vouloir faire respecter le principe « à travail égal, salaire égal », comme le souhaite Emmanuel Macron, sera contre-productif. Une telle mesure ne fera que pénaliser les pays d'Europe dont le niveau de vie est le plus bas et les économies les moins performantes. Percevoir un salaire moins élevé pour un même travail peut rester avantageux si ce salaire reste deux à trois fois supérieur à celui que l'on peut escompter dans son pays d'origine.

« *Cette exportation de main d'œuvre est en réalité une des formes les plus efficaces de solidarité intra-européenne* » précise Vincent Delhomme. La remettre en cause menacerait l'équilibre

politique et économique du marché européen. D'autant que ce statut est, en droit, relativement protecteur. Si l'on prend le simple cas de la rémunération, celle-ci ne peut être inférieure au salaire minimum en vigueur dans l'Etat d'accueil. Cela va même plus loin puisqu'en cas d'existence de conventions collectives fixant des règles « transparentes et contraignantes » en matière de rémunération minimale, le salaire minimum légal ne peut s'y substituer. On est donc bien loin de la jungle décrite par certains.

Ce sont, en revanche et à juste titre, les abus qui révoltent les populations. C'est donc contre eux que l'action de l'Union Européenne et des Etats devrait prioritairement se porter. En France, la directive de 2014 a abouti à un renforcement des règles et des contrôles, par une première loi en 2014 puis par la loi Macron. Selon un rapport du Sénat de 2016, plus de 1 300 interventions de l'inspection du travail par mois ont été recensées au second semestre 2015. Clotilde Valter, Secrétaire d'État à la formation professionnelle parle de 840 amendes administratives ayant rapporté un produit de 4,5 millions d'euros depuis juillet 2015. Cette lutte doit évidemment être poursuivie.

¹ Concurrence sociale des travailleurs détachés en France : fausses évidences et réalités, TRÉSOR ÉCO, n° 171, Juin 2016.

DU « PASS CULTURE »
À LA TAXE D'HABITATION,
ON TROUVE LE RATIO
COUTUMIER DES
MESURES
ÉLECTORALISTES

DES PROPOSITIONS SUPERFLUES

Loin de la révolution « ultra-libérale » que dénoncent certains, Emmanuel Macron tire les ficelles classiques du plan d'investissement public, dans l'agriculture, l'industrie, la transition écologique... S'y ajoutent un certain nombre de mesures typiquement électoralistes, qu'on aurait aimé voir disparaître d'une campagne moderne.

S'adressant à « nos aînés », le candidat d'En Marche ! prévoit une prise en charge à 100% des lunettes et des prothèses auditives et dentaires d'ici 2022. Concernant les « ultra-marins », 200 000 billets à prix aidé seront proposés pour développer la « continuité

territoriale » au profit des Outre-mer. Pour la culture, Emmanuel Macron prévoit la mise en oeuvre d'un « Pass Culture » qui permettra à chaque Français âgé de plus de 18 ans d'effectuer 500 euros de dépenses culturelles par an par l'intermédiaire d'une plateforme publique, entraînant une certaine « labellisation » publique de la culture....

Enfin et surtout, la proposition d'En Marche ! concernant la taxe d'habitation flatte le contribuable sans résoudre les vraies difficultés.

TAXE D'HABITATION, MAUVAISE RÉPONSE À UN PROBLÈME RÉEL

LA TAXE D'HABITATION GÉNÈRE EFFECTIVEMENT DES INIQUITÉS ENTRE ZONES GÉOGRAPHIQUES, ET SURTOUT ENTRE CENTRE-VILLES ET PÉRIPHÉRIES. POUR Y REMÉDIER, EMMANUEL MACRON A ANNONCÉ QUE 80% DES FRANÇAIS SERONT EXONÉRÉS DE TAXE D'HABITATION. « L'ÉTAT PAIERA LA TAXE D'HABITATION EN LIEU ET PLACE DES MÉNAGES » .

UNE MESURE COÛTEUSE

Ce cadeau fiscal pour 80% des ménages, équivalant à une baisse d'impôt du montant de la taxe, n'est pas neutre. Il accentue la concentration de l'imposition des revenus des ménages sur les foyers les plus aisés, déjà caractéristique de l'impôt sur le revenu aujourd'hui.

Il se chiffre, surtout, autour de 10 milliards d'euros selon les évaluations d'En Marche ! Mais le chiffrage semble imprécis : ce pourrait être plus selon l'Institut de l'entreprise (10-15 milliards) ou moins l'Institut Montaigne (8 milliards).

Le fait qu'il n'existe pas de données publiques sur la taxe d'habitation renforce les incertitudes. Une situation « perdant/perdant » : l'Etat n'a, pour respecter le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, pas d'autre choix que celui de compenser les collectivités.

S'il le fait, c'est désresponsabilisant car les collectivités pourront augmenter les impôts sans en subir les conséquences électorales, alimentant alors l'expansion des dépenses publiques.

« LA PROPOSITION D'EN MARCHE ! CONCERNANT LA TAXE D'HABITATION FLATTE LE CONTRIBUABLE SANS RÉSOUDRE LES VRAIES DIFFICULTÉS »

G. KOENIG

S'il ne le fait pas, les collectivités perdront en autonomie et en moyens financiers : les élus, qui anticipent un tel scénario qui s'est déjà produit plusieurs fois, sont donc fermement opposés.

MAUVAISE RÉPONSE À UN VRAI PROBLÈME

Le manque de transparence et l'absence de révision des bases cadastrales depuis 1970 sont les principaux facteurs d'iniquité entre les territoires.

Dans un rapport récent, la Cour des comptes dénonçait la grande opacité de la DGFIP dans l'établissement des bases cadastrales. Régulièrement, se pose la question d'une nouvelle façon de définir l'assiette de la taxe d'habitation.

D'un point de vue libéral, il conviendrait de fonder l'assiette de la taxe d'habitation sur la valeur économique du bien et non plus selon une valeur administrative. Ce qui pose la question de la valeur du bien : comment la mesurer ? Les agents

du Trésor seraient-ils appelés à évaluer la valeur vénale de l'ensemble des biens sur le marché ?

Une option alternative ambitieuse serait de renforcer l'autonomie fiscale des collectivités territoriales en leur attribuant le pouvoir, aujourd'hui détenu par le Fisc, de fixer l'assiette.

**UNE
ALTERNATIVE AMBITIEUSE
SERAIT DE RENFORCER
L'AUTONOMIE FISCALE
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES.**

EN MARCHÉ !
RENOUE AVEC
L'IDÉE SCHUMPÉTÉRIENNE
QUE L'INNOVATION
EST LA SOURCE
PRINCIPALE
DE LA CROISSANCE

UN CADRE BUDGÉTAIRE AMBITIEUX MAIS INCERTAIN

Le programme économique d'En Marche ! tend à renouer avec l'idée que l'innovation est la source principale de la croissance, dans la tradition schumpétérienne. C'est heureux.

Emmanuel Macron et son équipe reconnaissent également le rôle central du marché dans nos économies internationalisées, tout en s'attachant à ce que les gains de cette croissance profitent à tous, en particulier aux plus démunis.

UN CADRE BUDGÉTAIRE AMBITIEUX MAIS INCERTAIN

SI LE CADRAGE MACROÉCONOMIQUE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE LA DÉPENSE ANNONCÉS PAR EN MARCHE ! SEMBLE À PREMIÈRE VUE ÉQUILIBRÉ, TROIS POINTS MÉRITENT LA CRITIQUE.

L'HYPOTHÈSE DU RETOUR DE L'INFLATION

En premier lieu, il s'agit de s'interroger sur le retour attendu de l'inflation à 1,4 % dès 2018. En dépit des politiques monétaires non conventionnelles dans la plupart des pays industrialisés, celle-ci stagne et reste inférieure à 1 % depuis 2013. De plus, ces projections sont supérieures à celles des institutions internationales comme l'OCDE ou le FMI de 0,2 point sur toute la période du quinquennat. Cela vient automatiquement gonfler les chiffres de la croissance nominale, c'est-à-dire non corrigée de l'inflation.



Avec la contribution de
LUCAS LEGER
doctorant en économie et Directeur
des études du Think-tank
GenerationLibre

De fait, les effets des réformes sont gommés par cet écart de projection de l'inflation lors des deux premières années de mandat. Rappelons également que si l'augmentation des prix permet effectivement de gonfler les chiffres de croissance en volume, celle-ci n'est pas créatrice de valeur. Cette dernière est la véritable composante d'un développement économique soutenable à long terme, qui permettra de limiter l'exclusion et la pauvreté. Enfin, dans ses projections de mars 2017, la Banque centrale européenne (BCE) constate une remontée de l'incertitude économique.

Ce climat défavorable pour l'activité économique pourrait affecter les



prévisions généreuses du programme du candidat Macron, surtout si elles se prolongent.

L'HYPOTHÈSE SUR LA CROISSANCE NOMINALE

En deuxième lieu, on note une divergence entre les projections de ce cadrage macroéconomique et celles des institutions économiques internationales sur la croissance nominale. Par rapport à l'OCDE, l'écart se creuse à 0,6 point de PIB pour l'année 2018 – 3,2 % contre 2,6 %. Il s'explique d'une part par l'impact des réformes (0,1 point de PIB) et d'autre part par « des effets cycliques » (0,5 point de PIB). On peine tout de même à comprendre d'où sortent ces éléments conjoncturels. Le programme fait la distinction entre la croissance tendancielle et l'impact de la conjoncture. Cependant, même en rapprochant les deux taux, on est encore loin des estimations du FMI, de l'OCDE ou de la BCE. D'autant que dans le programme de Macron, elles sont surévaluées en début de période et sous-estimées à partir de 2019. En revanche, on retrouve des projections similaires lorsque les effets des réformes structurelles et du

marché du travail sont réintégrés à l'analyse de la croissance en euros constants.

À la différence que les prévisions des institutions internationales n'intègrent pas de telles réformes dans leurs évaluations. Ce procédé est donc pour le moins surprenant et il faudrait avoir accès au modèle utilisé pour mieux connaître le détail du calcul du PIB.

L'HYPOTHÈSE DE LA BAISSSE DU CHÔMAGE

En troisième lieu, le programme vise à réduire d'un tiers le chômage en France d'ici à 2022. Cet objectif est à comparer avec le chômage structurel, qui correspond au taux de chômage pour lequel l'offre et la demande d'emploi ne peuvent converger compte tenu des caractéristiques institutionnelles et du marché du travail du pays. D'après les projections de l'OCDE, ce taux dépasserait les 9,3 % en 2016. C'est l'un des plus élevés de la zone euro après l'Irlande, l'Espagne et la Grèce et le Portugal, qui sont des cas relativement à part dans la mesure où ces économies ont été touchées de plein fouet par la crise des dettes souveraines.

● —————

« LA QUESTION D'UNE BAISSÉ RÉELLE
DE LA DÉPENSE DE 60 MILLIARDS
D'EUROS SE POSE » L. LEGER

En théorie macroéconomique, si le taux de chômage observé est supérieur au taux de chômage structurel, les perspectives inflationnistes sont à la baisse. C'est le cas en France depuis 2009, à l'exception de l'année 2011. Cela fera pression à la baisse sur l'inflation anticipée par l'équipe d'En marche analysée plus haut. Les mesures développées dans le programme pour réduire le taux de chômage sont salutaires, mais l'on peine à voir comment la politique de lutte contre le sous-emploi développée ici sera à même de ramener ce taux à 7 %. Des changements profonds sont attendus, et l'on peut douter que les seules réformes du marché du travail et de la formation aient l'effet escompté.

L'aveu que « l'output gap (2 points environ en 2017) ne se ferme pas complètement en 2022 » renforce d'ailleurs le propos précédent. L'« output gap » correspond à la comparaison entre la croissance potentielle d'un pays et celle qui est réellement observée. À rebours de cette analyse, on observe que cet output gap se referme dès 2021 dans les projections du FMI. Cela dit, un écart trop important sur la longue période indique d'une part que les réformes structurelles engagées ne

permettent pas de retourner la situation. D'autre part, cet écart a un impact délétère sur le marché de l'emploi et sur l'économie en générale, dans la mesure où les facteurs de production sont utilisés.

Compte tenu des dépenses d'investissement proposées par En marche ! et des éléments décrits ci-dessus, la question se pose sur la baisse réelle de la dépense publique de 60 milliards d'euros. Il s'agirait plutôt d'une moindre accélération de celle-ci, permise en grande partie par les anticipations d'inflation et de croissance. Si les intentions sont bonnes, il est donc difficile de juger de ce cadrage macroéconomique. Il nous manque des informations sur sa construction et certaines incertitudes subsistent sur ces éléments du programme.

CONCLUSION

Le programme d'En Marche ! est tout sauf déraisonnable. Il ferait clairement de la France un pays plus entreprenant, plus ouvert et plus libre. On peut néanmoins regretter la timidité de nombreuses propositions, ainsi que le caractère improvisé des réformes de structure – à commencer par l'assurance-chômage universelle qui, partant d'une bonne intention, risque de créer un monstre bureaucratique. Champion de la lutte contre les rentes et de la société ouverte, libéral assumé et prophète de la « Révolution », Emmanuel Macron a émoussé son discours au fil de la campagne. On aimerait pouvoir retenir l'esprit du projet macronien, sans être tenu par sa lettre.

La question du vote implique quant à elle de nombreuses autres considérations : adhésion à la personnalité, stratégie électorale, considérations institutionnelles, etc. En tant que think-tank, GenerationLibre ne se prononcera pas, et se bornera à constater que, au vu de leurs programmes, Emmanuel Macron et François Fillon ont tous deux réalisé le même score dans notre « baromètre du libéralisme » (60%).

Afin de permettre à chacun de mieux faire son choix, nous vous proposons une sélection de tribunes écrites à titre individuel par des éditorialistes de la galaxie libérale. Les avis sont contrastés et les raisons multiples : n'est-ce pas le charme du libéralisme, loin de la discipline de parti, que de faire place à des personnalités si diverses et éloquentes ?

GASPARD KOENIG
PRÉSIDENT
GENERATIONLIBRE

POUR ALLER PLUS LOIN...

Nicolas Bouzou, économiste et directeur du cabinet d'analyse Astérès : le projet d'Emmanuel Macron est « social libéral », de même nature que celui de François Fillon, avec une dimension sociale via son plan d'investissement. Lire l'article [ici](#).

Mathieu Laine, fondateur d'Altermind : le programme du candidat d'En Marche ! n'a rien de timoré. Lire ses articles [ici](#) et [ici](#).

Edouard Tétreau, associé-gérant de Mediafin : le projet d'Emmanuel Macron a le mérite de ne pas attiser les tensions et de dépasser le clivage droite/gauche. Lire l'article [ici](#).

Laetitia Strauch-Bonart, essayiste et chercheuse : Emmanuel Macron est un progressiste en trompe-l'œil. Lire l'article [ici](#).

Robin Rivaton, Directeur général de Paris Région Entreprises : le programme économique du candidat d'En Marche ! est très timidement libéral. Lire l'article [ici](#).

Gaspard Koenig, président de GenerationLibre : le programme importe moins que la démarche et, après plus d'un demi-siècle d'autoritarisme présidentiel, le pouvoir législatif tient peut-être là une chance de renaître de ses cendres. Lire l'article [ici](#).

A PROPOS DE **GENERATIONLIBRE**

GenerationLibre est un think-tank indépendant et non partisan fondé en 2013 par Gaspard Koenig. Il défend un libéralisme à la fois économique, politique et sociétal, plaçant l'individu et ses libertés au cœur de la politique publique. Le think-tank élabore des propositions pour briser les rentes publiques comme privées, transformer notre organisation sociale, la rendre plus juste et l'adapter à l'ère numérique.

GENERATIONLIBRE

24, rue Saint-Lazare

75009 Paris

contact@generationlibre.eu

[@GLThinktank](https://www.instagram.com/GLThinktank)